

DECISION DU MAIRE N° 24-087

**ACTE MODIFICATIF N°1 – MARCHÉ 2024-02 CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE
ET D'UN LOCAL COMMERCIAL**

Prise en application de la délibération N° 23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Epône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire d'Epône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 août 2023.

Considérant, la nécessité de modifier le CCAP pièce commune à tous les lots et notamment l'article 6.2 modalités de révisions du prix ;

Considérant, Article R2112-13 du décret de la commande publique.

DECIDE

Article 1 : De signer l'acte modificatif N°1 avec les sociétés :

LOT	DESIGNATION	NOM	ADRESSE
1	INSTALLATIONS DE CHANTIER TERRASSEMENT GO CHAPES	ENP	231 Ave de PARIS 78820 JUZIERS
2	RAVALEMENT	LMR	98 Rue Nationale 78970 MEZIERES SUR SEINE
3	ETANCHEITE	SAREY	24 Ave CHATEAUBRIAND 78250 MEZY SUR SEINE
4	CHARPENTE-COUVERTURE	LMR	98 Rue Nationale 78970 MEZIERES SUR SEINE
5	MENUISERIES EXTERIEURES	IMEX	10 Bd de la Communauté 78200 BUCHELAY
6	CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS	A2PI	12 rue Levassor ZAC des Garennes 78130 LES MUREAUX
7	PLOMBERIE-CHAUFFAGE VENTILATION	PTEC	5 Rue de Touraine 93290 TREMBLAY EN FRANCE
8	ELECTRICITE CFO CFA	TAQUET	50 Rue de Sablonville 78510 TRIEL SUR SEINE
9	MENUISERIE INTERIEURE	LMR	98 Rue Nationale 78970 MEZIERES SUR SEINE
10	SERRURERIE	PRESTA METAL	33 Voie du Clos 10400 FONTAINE MACON
11	ASCENSEURS	KONE	Ets de TRAPPES TSA 85000 92667 ASNIERES
12	PEINTURE-SOLS SOUPLES	WISEU	18 RUE DE VERNOUILLET 78670 MEDAN
13	CARRELAGE	LMR	98 Rue Nationale 78970 MEZIERES SUR SEINE
14	VRD	FLINS TP	16 Rue Augustin FRESNEL 78410 AUBERGENVILLE

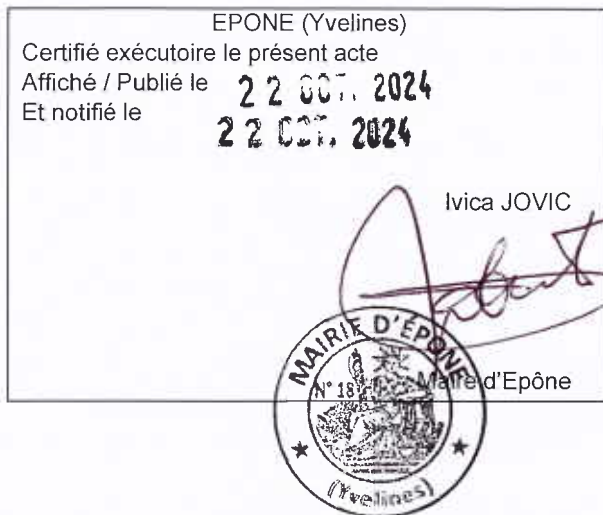
Article 2 : D'indiquer que les prix sont révisibles selon les modalités fixées au CCAP article 6.2.

2024/

Commune d'Épône - Décision N°24/087

1.1 Marchés publics

Article 3 : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.



Fait à Epône, le 21 octobre 2024

